

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 décembre 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique Rue St-Martin 3-5

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Cette mise à l'enquête concerne certes une transformation, mais le changement d'usage d'un garage en commerce implique un autre besoin de places de stationnement vélos. Or, aucune place de stationnement deux-roues n'est prévue dans ce projet. Les cyclistes sont aussi des usagers des commerces et il est important qu'ils trouvent une infrastructure répondant à leurs besoins. Nous demandons donc un nombre de places de stationnement deux-roues correspondant aux normes, couvert et sécurisé.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente